



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
 LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



**ANSD**  
 Agence Nationale de  
 la Statistique et de la Démographie

# SITUATION ECONOMIQUE

# ET SOCIALE DU SENEGAL

**EDITION 2006**

Directeur Général, Directeur de Publication	Babakar FALL
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Ibrahima SARR
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination et de Coopération Internationale	El.Hadji Malick DIAME

#### COMITE DE LECTURE

Mamadou Fallou Mbengue - Khalil El Gazri - Momar Ballé Sylla - Mamadou Ndao  
Aliou Gaye - Mamadou Bah - Mme Bineta Mbow Guissé - Bakary Djiba - El hadji Malick Diamé

#### COMITE DE REDACTION

1. PRESENTATION DU PAYS	Coordination : Mory Diouss
2. DEMOGRAPHIE	Fatou Binetou Camara
3. EDUCATION ET FORMATION	Djibril Ndoye & Ahmed Tidiane Diallo
4. EMPLOI	Marième Fall & Macoumba Diouf
5. SANTE	Thierno Diouf & Meissa Ndour
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril Ndoye
7. AGRICULTURE	Insa Sadio
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou Faye
9. ELEVAGE	Insa Sadio
10. PECHE MARITIME SENEGALAISE	Mme Astou Ndiaye
11. TRANSPORT	Papa Seyni Thiam
12. TOURISME	Adama Seck
13. JUSTICE	Assane Thioune
14. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Adama Seck
15. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime Nagnonhou
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar Seck
17. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda Balle
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou Kane & Ousseynou Sarr
19. PRIX	Baba Ndiaye
20. FINANCES PUBLIQUES	Abou Aw

#### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE

Rue de Diourbel x rue de Saint Louis - B.P. 116 Dakar R.P.

Tél. (221) 33 869 21 39 - 33 825 33 32 - 33 825 00 50 • Fax : (221) 33 824 36 15

E-mail : statsenegal@yahoo.fr • Site internet: www.ansd.sn

Distribution : Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers

## SOMMAIRE

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	4 à 7
AVANT PROPOS	8
PRESENTATION DU PAYS	9
1. DEMOGRAPHIE	10 à 25
2. EDUCATION ET FORMATION	26 à 61
3. EMPLOI	62 à 77
4. SANTE	78 à 95
5. ASSISTANCE SOCIALE	96 à 107
6. AGRICULTURE	108 à 117
7. ENVIRONNEMENT	128 à 132
8. ELEVAGE	128 à 133
9. PECHE MARITIME SENEGALAISE	134 à 141
10. TRANSPORT	142 à 151
11. TOURISME	152 à 155
12. JUSTICE	156 à 175
13. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	176 à 181
14. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	182 à 191
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	192 à 197
16. COMMERCE EXTERIEUR	198 à 205
17. COMPTES ECONOMIQUES	206 à 215
18. PRIX	216 à 219
19. FINANCES PUBLIQUES	220 à 225
TABLEAUX ANNEXES	226 à 278
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	279

## V-ASSISTANCE SOCIALE

### INTRODUCTION

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays pauvres, les problèmes liés à l'assistance sociale atteignent des proportions inquiétantes qui annihilent presque tous les efforts entrepris par les Pouvoirs Publics pour améliorer les conditions de vie des populations. A cause des chocs causés par l'homme et/ou la nature, une grande frange de la population bascule ainsi dans la pauvreté voire même l'extrême pauvreté.

Dès lors, il ne s'agit plus de se restreindre aux simples solutions se basant sur les filets de sécurité sociale dont les effets sont souvent très limités mais faudrait-il mettre en place une véritable politique intégrée d'assistance, de protection et de sécurité sociales tenant compte de tous les besoins des populations vulnérables pour faire face aux risques et catastrophiques sociales, économiques, naturelles.

Ces besoins peuvent se regrouper en trois catégories. La première comprend les services sociaux de base comme l'accès à une alimentation suffisante, les soins de santé primaires, l'enseignement primaire, l'eau potable, l'assainissement et le logement. Le deuxième fait référence aux chocs et risques tels que les maladies, les accidents, les décès du principal soutien de famille, les handicaps, la vieillesse, de même que les besoins des groupes vulnérables comme les enfants abandonnés et les veuves. Enfin la troisième intervient à la suite des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, feux de brousse) entraînant souvent des pertes importantes de biens, de moyens de subsistance et de sources d'aide.

Dans le cadre du processus de formulation de la seconde génération de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires (bailleurs de fonds, Société Civile, Secteur Privé) a accordé une place de premier choix au secteur de l'assistance sociale en mettant en place une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) reposant sur quatre piliers

- Pilier 1 Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale ;
- Pilier 2 Extension de la protection sociale au secteur non formel ;
- Pilier 3 Amélioration de la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ;
- Pilier 4 Gestion des risques majeurs et catastrophes.

Aux fins de ce rapport, trois sections seront traitées pour appréhender le secteur de l'assistance sociale :

- La première va porter sur le financement public du secteur à travers les politiques et programmes mis en place par le Gouvernement; l'analyse se fera à partir des données issues des dernières lois de finances ;
- La deuxième va être orientée, à l'aide des données provenant de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté de 2005-2006, vers un bref survol des canaux d'entraide des ménages en cas de période de difficultés ;
- La troisième va concerner le bilan des interventions de l'Etat face à l'ampleur des accidents et catastrophes sur la base des statistiques fournies par la Division de la Prévention du Groupement des Sapeurs pompiers.

### SECTION I FINANCEMENT PUBLIC DU SECTEUR DE L'ASSISTANCE SOCIALE

L'examen détaillé des différentes lois de finances montre qu'il est difficile de trouver une nomenclature budgétaire spécifique à l'assistance sociale à cause de son caractère transversal et multidimensionnel. C'est pourquoi, dans le cadre de ce rapport, l'approche utilisée sera multisectorielle et consistera à analyser les ressources propres consacrées à l'assistance sociale dans chaque secteur composant le budget de l'Etat. Il s'agira précisément de faire une analyse fine du budget de l'Etat en vue de sélectionner les projets et programmes dont l'objectif principal est de secourir les populations démunies suite à la survenance d'un risque économique et naturel.

#### I.1 Analyse des ressources consacrées à l'assistance sociale en faveur du secteur primaire

Au titre des années budgétaires 2005 et 2006, l'Etat a consacré en moyenne sur ressources propres un volume de financement de 314,298 milliards de FCFA dont 44,768 milliards alloués au secteur primaire. Sur ces ressources du primaire, la part affectée à l'assistance sociale représente en moyenne 67,5%.

Le sous secteur « Agriculture », pour ce qui le concerne a bénéficié d'une dizaine de projets dont la vocation principale est d'assister les paysans en cas de survenance de risques naturels et économiques pouvant impacter négativement l'activité agricole. Les programmes d'équipement du monde rural, celui de reconstitution du capital semencier et le projet de développement agricole de Matam (PRODAM2) polarisent plus de 80% de ces ressources.

13 - Pour mieux mesurer l'effort de l'Etat, l'option retenue porte sur les dépenses d'investissement financées sur ressources internes.

14 - La nomenclature affectée aux différents sous secteurs est celle utilisée dans la loi des finances

Tableau 5.1: Projets et programmes d'assistance sociale dans le sous secteur «Agriculture»

Sous secteur agricole (données en FCFA)	2005	2006
Programme équipement monde rural	3000000000	3000000000
Appui développement rural Anambé	13000000	12000000
Projet organisation gestion villageois (POGV2)	15000000	15000000
Programme reconstitution capital semencier	4800000000	2500000000
Projet développement agricole Matam (PRODAM2)	79000000	1000000000
Programme lutte contre mouche blanche	100000000	100000000
Programme lutte termites	50000000	50000000
Projet africain de lutte d'urgence contre le...	0	60000000
Projet de reconstruction de l'ouvrage du Diamel	0	678350190
Programme national de développement local	0	500000000
Total	8057000000	7915350190

Source Données compilées à partir des statistiques fournies par les lois de finances 2005 et 2006.

Concernant le sous secteur « Appui institutionnel, renforcement des capacités technique », pour faire face à des catastrophes comme la sécheresse, le déficit pluviométrique, la baisse prononcée des cours aux producteurs, l'Etat fait des dotations aux différents fonds de garantie, de calamité et de bonification rurales. Au titre de l'année budgétaire 2005, ces dotations se sont chiffrées à 9,9 milliards contre 6,2 milliards en 2006, année au cours de laquelle de nouveaux fonds équivalant à plus d'un milliard ont été mis en place à savoir le projet d'assurance agricole, le fonds national de développement agro-sylvo pastoral, le programme de développement des marchés agricoles et la seconde phase du projet entrepreneurial rural.

Tableau 5.2 : Projets et programmes d'assistance sociale dans le sous secteur « Appui institutionnel, renforcement et assistance technique »

Sous secteur appui institutionnel, renforcement et assistance technique données en FCFA	2005	2006
Projet assurance agricole	0	200000000
Projet développement socio-économique paix Casamance (PROCAS)	96000000	246000000
Programme appui acteurs coton	350000000	350000000
Fonds local de développement de Sedhiou	27000000	27000000
Programme agricole volet protection culture	700000000	700000000
Promotion micro entreprise rurale (PROMER 1)	94000000	0
Dotation BCI fonds de garantie rurale	6000000000	4000000000
Dotation BCI fonds calamité rurale	3000000000	1500000000
Dotation BCI fonds bonification rural	900000000	700000000
Fonds national de développement agro-sylvo pastoral	0	500000000
Programme de développement des marchés agricoles (PADEMAS)	0	354000000
Projet entrepreneurial rural (PROMER 2)	0	120000000
Projet urgence appui reconstruction Casamance	99000000	99000000
Total	11266000000	8796000000

Source Données compilées à partir des statistiques fournies par les lois de finances 2005 et 2006.

Les sous secteurs « Hydraulique rurale et agricole », «Eaux et forêts », « Elevage » et « Pêche » ont bénéficié de la part de l'Etat des allocations budgétaires assez considérables estimées à près de 11,5 milliards en 2006 et qui sont dirigées vers l'assistance aux populations intervenant dans ces dits sous secteurs. A ce titre, deux programmes méritent d'être mis en exergue. Il s'agit du programme de réalisation des bassins de rétention et du projet de lutte contre les plantes aquatiques dont le volume de financement sur ressources internes est estimé à 3 milliards en 2006.

#### I.2 Analyse des ressources consacrées à l'assistance sociale en faveur du secteur secondaire

Le secteur secondaire est l'un des secteurs qui a le moins bénéficié de l'assistance sociale au titre des allocations budgétaires sur ressources propres avec un cumul de 11,5 milliards au cours des deux années 2005 et 2006. Toutefois, une attention particulière a été accordée au sous secteur «Energie» qui a polarisé 80% de ces ressources.

Dans ce sous secteur, l'Etat a mis en place deux importants programmes d'assistance au milieu rural en matière d'accès à l'électrification. Il s'agit notamment du «Projet de diffusion des services électriques en milieu rural » et du « Programme d'urgence d'électrification rurale» qui font au total 4,258 milliards de FCFA en 2006. Le sous secteur «Artisanat» est le moins servi malgré la mise en place d'un fonds de garantie des projets artisanaux dont la dotation annuelle représente 100 millions de FCFA.

Tableau 5.3 : Projets et programmes d'assistance sociale dans le secteur «secondaire»

Sous secteur	Libellés des projets et programmes	2005	2006
Artisanat	Construction villages artisanaux	200000000	200000000
	Fonds de garantie projets artisanaux	150000000	150000000
	Electrification rurale et urbaine	1000000000	0
Energie	Différentiel transport produits pétroliers	1000000000	1000000000
	Projet diffusion services électriques milieu rural	1000000000	1258000000
	Projet gestion energies traditionnelles	125000000	125000000
	Electrification chefs lieux communautés rurales	0700000000	0
	Programme d'urgence électrification rurale	0	3000000000
	Fonds d'impulsion à la microfinance	0	250000000
Appui institutionnel, renforcement et assistance technique	Fonds de l'entrepreneuriat féminin	200000000	800000000
	Appui s/s combustibles domestiques (PERACOD)	16000000	20000000
	Ligne de crédit IMF au Sénégal (BADEA)	0	30000000
	Mise en place d'une ligne de crédit (BID)	0	56000000
	Insertion diplômés arabisants	42000000	32000000
	Rehabilitation, équipement et renforcement	0	31000000
	Projet creation centre medico social de Kaolack	0	75000000

Source Données compilées à partir des statistiques fournies par les lois de finances 2005 et 2006.

### I.3 Analyse des ressources consacrées à l'assistance sociale en faveur du secteur tertiaire

Au titre des années budgétaires de 2005 et de 2006, le volume de financement consacré à l'assistance sociale dans le secteur tertiaire est passé de 61 à 30,8 milliards, soit une baisse de près de la moitié. Il peut être constaté qu'en 2006, pour le sous secteur « Transport routier », huit projets de grande envergure pour lesquels l'Etat a alloué près de 37,9 milliards de francs FCFA en 2005 sont devenus inactifs.

Tableau 5.4 : Projet et programmes de 2005 non actifs en 2006 dans le portefeuille de l'Etat

Libellés des projets et programmes en FCFA	2005	2006
Amélioration mobilité urbaine	2079000000	0
Renforcement et réhabilitation kolda-diana-car22	1000000000	0
Prol vdn + rte foire aéroport +dédoublment pont	7000000000	0
VDN 3ème SECTION GOLF CLUB -DIAMNIADIO	3000000000	0
Acquisition bus transport public	19000000000	0
Réhabilitation RN3 Thiès-Diourbel-Touba	100000000	0
Elargissement route des Niayes	4710000000	0
Construction pont médina Ndiathbé	1000000000	0
Total	37889000000	0

Source Données compilées à partir des statistiques fournies par les lois de finances 2005 et 2006.

Concernant les sous secteurs « Transport maritime » et « Appui institutionnel, renforcement et assistance technique », l'Etat a consacré deux milliards de FCFA pour l'achat et la location de bateaux de liaison Dakar-Ziguinchor, et 1,8 milliards pour le programme des pluies provoquées.

### I.3 Analyse des ressources consacrées à l'assistance sociale en faveur du secteur quaternaire

Le secteur quaternaire est par nature orienté vers l'assistance sociale parce que regroupant les sous secteurs dits services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable, l'assainissement, l'habitat.

L'Etat a mis un accent particulier dans ce domaine avec une allocation budgétaire passant de 65 à 105 milliards en faveur de l'assistance sociale entre 2005 et 2006. Pour cette dernière année, la répartition entre sous secteurs se présente comme suit

- santé et nutrition 11,0%
- appui institutionnel 0,4%
- culture jeunesse et sport 0,8%
- développement social 5,0%
- Education et formation 18,9%
- équipement administratif 6,9%
- habitat et urbanisme 51,2%
- hydraulique et assainissement 5,8%

L'importance de la part du sous secteur « Habitat et urbanisme » s'explique par la mise en place du projet « Plan JAXAAY » pour un montant de financement de l'Etat de 52 milliards de FCFA.

Le sous secteur « Développement social » comporte des projets et programmes spécifiques à l'assistance, à la sécurité et à la protection sociales. Mais, ils sont caractérisés par des dotations budgétaires assez faibles provenant des ressources propres de l'Etat. C'est le cas du fonds de développement social qui est passé de 300 millions en 2005 à 93 millions à 2006. Il en est de même pour le programme d'intervention d'urgence dans les secteurs sociaux qui est inactif dans le portefeuille des ressources propres de l'Etat en 2006 alors qu'il avait une dotation de 2 milliards l'année précédente.

Toutefois, d'autres fonds assez importants sont prévus dans le budget pour venir en aide les personnes démunies (pauvres, handicapés, malades mentaux, enfants en danger, etc.). Il s'agit entre autres du fonds de reconstruction du stock de sécurité alimentaire (1 milliard de FCFA), du fonds de solidarité nationale (500 millions de FCFA), des crédits pour les femmes (500 millions de FCFA) et de l'appui au groupements féminins (1,2 milliards).

Tableau 5.5 : Projets et programmes d'assistance sociale dans le sous secteur « Développement social »

Libellés des projets et programmes en FCFA	2006
Intervention d'urgence dans les secteurs sociaux	0
Centre pour handicap, drogues, malades mentaux	500000000
Dotation au fonds de solidarité nationale	500000000
Appui aux 42 cprs	100000000
Projet RBC handicapés	358000000
Reconstruction stock de sécurité alimentaire	1000000000
Appui lutte contre la pauvreté	16000000
Projet lutte contre pauvreté femmes	163000000
Appui groupements féminins	1200000000
Fonds de développement social	93000000
Aménagement cadre de vie dans les daaras	152000000
Credit pour les femmes	500000000
Lutte contre les pires formes de travaux/ enfants	203000000
Dotation au fonds des invalides et mutilés de guerre	500000000
TOTAL	5285000000

Source Données compilées à partir des statistiques fournies par les lois de finances 2005 et 2006.

Le constat qui se dégage de l'examen détaillé des allocations budgétaires au secteur de l'assistance sociale est l'existence de plusieurs petits projets qui ont les mêmes objectifs. D'où la nécessité de les rationaliser afin de jouer sur les économies d'échelle. La solution pourrait survenir dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale

## SECTION II SYSTEME TRADITIONNEL DE SOLIDARITE

Le Sénégal se présente comme un pays qui a une longue tradition de solidarité reposant sur certaines valeurs comme la « Téranga », la « Sutura », le « Japalenti ». Avec le contexte actuel marqué par les profondes mutations culturelles favorisées par la modernité et la pauvreté, il s'avère nécessaire de faire un état des lieux de ce système traditionnel d'entraide. Une possibilité pour le faire c'est de recueillir le point de vue des populations sur cette problématique. L'ESPS a essayé d'apporter des éléments des solutions en posant la question suivante au différents chefs de ménages « Si votre ménage traverse une période difficile, qui peut réellement vous venir en aide ? ». Les possibilités de réponses accordées à l'enquête sont limitées à six modalités

1. la famille (élargie) ;
2. le voisin ;
3. amis et relations ;
4. associations ;
5. ONG ;
6. Autres

Il peut être constaté que la question telle posée ne cerne pas tous les contours du système traditionnel de solidarité dans la mesure où d'autres aspects entre autres liés aux différents types d'aide (matériels, financiers, moraux) ne peuvent ressortir de l'exploitation de cette question. C'est pour dire que les résultats issus de l'analyse de cette question méritent d'être jugés comme des proxy pour la problématique soulevée.

### II.2 Bref survol du système traditionnel d'entraide entre les ménages

De l'examen du tableau ci-après, il ressort que les ménages sénégalais, pour la plupart (78,2%), sollicitent en cas de difficultés leur famille. Une bonne proportion continue à demander de l'aide auprès de leurs voisins (29,0%), amis et relations (34,0%) alors que peu d'entre eux font appel aux ONG (1,6%) et associations (3,4%) lorsque des difficultés surviennent. Ce qui laisserait croire que le système traditionnel d'entraide demeure encore une forte réalité au Sénégal et que les actions des organisations de la société civile restent encore faiblement répandues au sein des populations.

Tableau 5.6 : Répartition des ménages selon les canaux d'entraide

	Non	Oui
Famille (Elargie)	21.8	78.2
Voisin	70.2	29.8
Amis et Relations	66.0	34.0
Associations	96.6	3.4
ONG	98.4	1.6
Autres	93.4	6.6

Source ESPS, 2005-2006, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

En général, la solidarité apparaît plus répandue chez les ménages ruraux que chez les citadins qui, avec le modernisme, ont tendance à épouser les comportements du monde occidental où l'individualisme est le phénomène le plus répandu. Cette considération semble se confirmer chez la plupart des ménages sénégalais au regard des résultats fournis par l'ESPS. En effet, d'après le tableau qui suit, si le recours à la famille, aux associations et ONG en cas de difficultés est une pratique assez bien partagée entre milieux de résidence, les ménages urbains font moins appel à leurs voisins, amis et relations que leurs homologues ruraux.

Tableau 5.7 : Répartition des ménages selon les canaux d'entraide et le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Total	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Famille (Elargie)	21.8	78.2	21.9	78.1	21.8	78.2
Voisin	83.3	16.7	58.9	41.1	70.2	29.8
Amis et Relations	73.5	26.5	59.6	40.4	66.0	34.0
Associations	97.3	2.7	96.1	3.9	96.6	3.4
ONG	98.7	1.3	98.2	1.8	98.4	1.6
Autres	94.3	5.7	92.5	7.5	93.4	6.6

Source ESPS, 2005-2006, Agence Nationale de la Statistique et e la Démographie

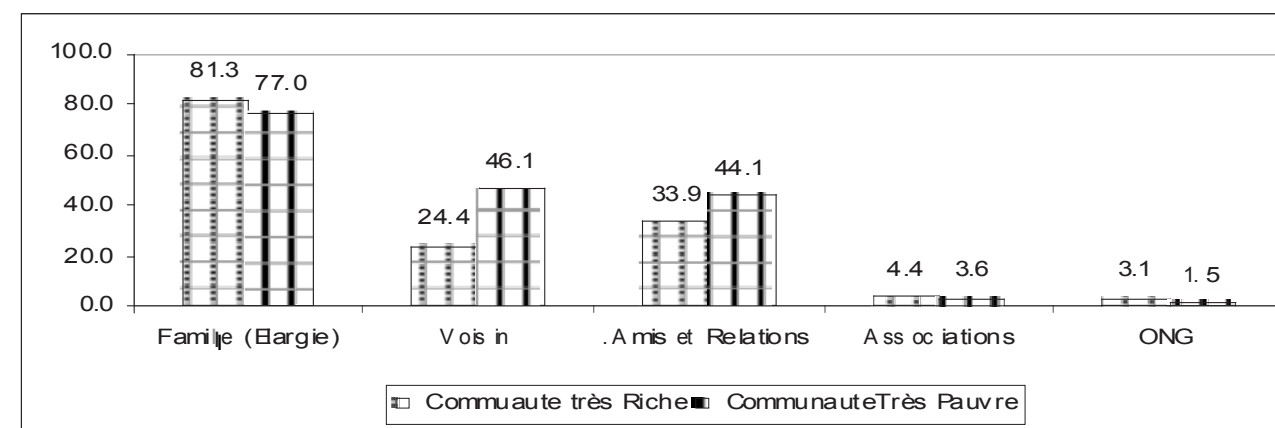
## II.2 Pauvreté et l'entraide entre les ménages

Il s'agit dans un premier temps de voir le canal par lequel les ménages qui déclarent pauvre leur communauté d'appartenance (quartier ou village) trouvent une aide en cas de difficultés. Cela permet de vérifier si le niveau de pauvreté de la localité peut influencer sur le sens des relations de solidarité. Dans un second temps, il peut être pertinent d'analyser les types de relations privilégiés par les ménages selon leur niveau de pauvreté déclaré.

Au regard des résultats, quelque soit le niveau de pauvreté de la communauté, les ménages privilégient d'abord les solutions familiales avant de recourir aux sollicitations du voisin qui viennent après le recours aux amis et relations. En cas de difficultés, dans les communautés dites très pauvres, les ménages ont tendance à consulter plus le voisin et les amis que dans les communautés dites très riches.

Graphique 5.1 : Répartition des ménages selon les canaux d'entraide et le niveau de pauvreté de leur communauté d'appartenance

Source ESPS, 2005-2006, Agence Nationale de la Statistique et e la Démographie



Globalement, Il apparaît à la lecture du tableau ci-dessous que le recours à une aide en période de difficultés, quelque puisse être le canal considéré, est positivement corrélé au niveau de pauvreté du ménage. Le canal le plus fréquent pour les ménages se considérant très pauvres concerne l'appui du voisin qui est suivi par les relations amicales.

Tableau 5.8 : Répartition des ménages selon les canaux d'entraide et leur niveau de vie

	Ménage se déclarant très Riche en %	Ménage se déclarant d'un niveau de vie moyen en %	Ménage se déclarant très pauvre	Total
Famille (Elargie)	4.6	43.4	52.0	100.0
Voisin	4.3	30.1	65.6	100.0
Amis et Relations	4.0	38.7	57.4	100.0
Associations	4.7	45.7	49.6	100.0
ONG	7.0	46.3	46.7	100.0
Autres	5.6	39.9	54.6	100.0

Source ESPS, 2005-2006, Agence Nationale de la Statistique et e la Démographie

SECTION III BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ETAT FACE A L'AMPLEUR DES ACCIDENTS ET CATASTROPHES

Les données statistiques qui font l'objet d'une analyse dans cette section proviennent de la Division de la Prévention du Groupement des Sapeurs Pompiers du Ministère de l'Intérieur. Elles traitent des questions relatives aux assistances en cas de risques et catastrophes telles que les maladies, le danger, l'asphyxie et les décès.

Sur la période 2005-2006, le nombre total de personnes en danger ayant bénéficié d'une assistance est passé de 1655 à 1941 soit une augmentation de 17,3%. Les catastrophes les plus fréquemment constatées sont les chutes accidentelles avec 784 cas enregistrés en 2006 dont 29 cas de décès enregistrés. Les interventions à la suite d'une agression et d'une rixe sont aussi importantes et se soldent souvent par un nombre assez élevé de personnes sauvées. Concernant les tentatives de suicide et le sauvetage des personnes coincées dans une cabine d'ascenseur, les opérations sont souvent réussies à l'exception de 2006 où six personnes n'ont pas pu survivre lorsqu'elles ont voulu se donner la mort.

Tableau 5.9 : Répartition des assistances des personnes en danger entre 2005 et 2006

Nature des interventions	Nombres de victimes		Sauvees		Décédées	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Personnes coincées dans une cabine d'ascenseur	17	18	17	18	0	0
Chutes accidentelles	651	784	641	755	10	29
Tentatives de suicide	26	31	25	25	1	6
Agressions	180	217	174	208	6	9
Rixes	338	279	335	269	3	10
Autres	443	612	436	601	7	11
<b>Total</b>	<b>1655</b>	<b>1941</b>	<b>1628</b>	<b>1876</b>	<b>27</b>	<b>65</b>

Sources Ministère de l'Intérieur, Groupement des Sapeurs Pompiers, Division prévention, Statistiques 2005 et 2006.

Concernant les assistances aux asphyxiés, les noyades sont les cas les plus fréquents en 2005 et de 72,3%. Les interventions suite à des cas de personnes tombées dans un puits sont également non négligeables et sont parfois soldés par des corps sans vie malgré une

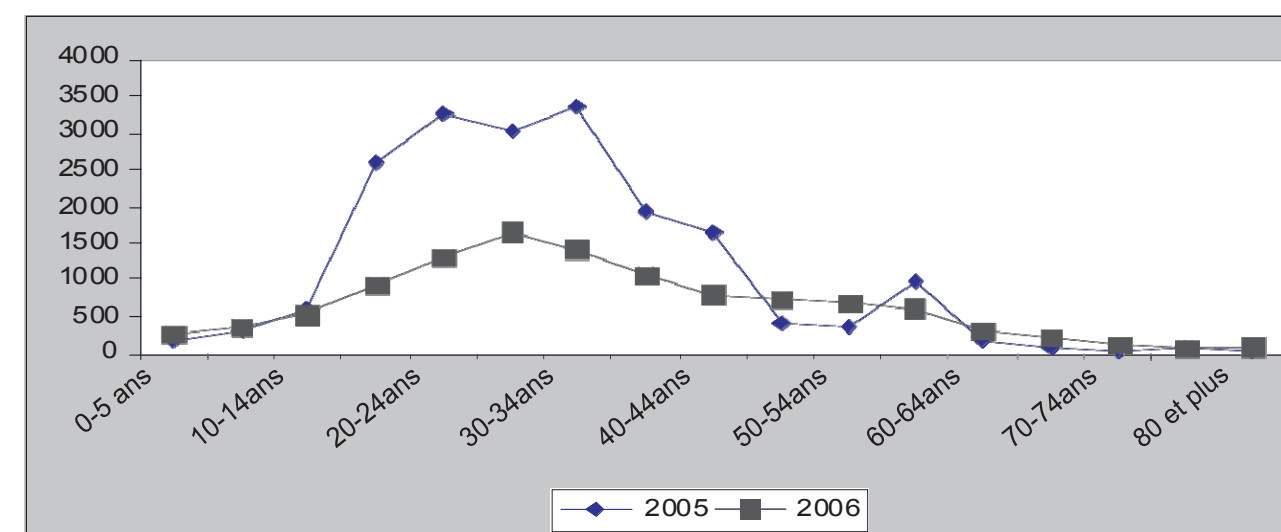
Tableau 5.10 : Répartition des assistances aux asphyxies

Nature des asphyxiés	Nombres de victimes		Sauvées		Décédées	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Noyades	171	155	33	43	138	112
Electrisés	18	8	18	8	0	0
Gaz de ville	2	2	1	1	1	1
Personne tombée dans un puits	63	28	33	9	30	19
Autres	5	4	5	3	0	1
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>197</b>	<b>90</b>	<b>64</b>	<b>169</b>	<b>132</b>

Sources Ministère de l'Intérieur, Groupement des Sapeurs Pompiers, Division prévention, Statistiques 2005 et 2006.

Le graphique ci-après montre que les accidentés sur la voie publique sont en majorité les personnes de la tranche d'âge de 10 à 49 ans. Cela indique le degré d'exposition aux risques d'accident assez élevé de cette catégorie de personnes. Il découle de ce constat qu'il urge de mettre sur pieds des politiques de sensibilisation mieux orientées vers cette groupe cible de population.

Graphique 5.2: Répartition des accidentés sur la voie publique par tranche d'âge



Sources Ministère de l'Intérieur, Groupement des Sapeurs Pompiers, Division prévention, Statistiques 2005 et 2006.